

À afficher du 6 avril au 7 mai 2012
en vertu des articles L 2121-25, L 2131-1 et R 2121-11
du Code Général des Collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 mars 2012

PROCES VERBAL

Nombre de membres composant le Conseil : 53

Présents : 45

Absent (s) : 0

Pouvoir(s) : 8

L'an 2012, le jeudi 29 mars, à 19h00, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance publique Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sur convocation en date du 16 mars 2012

Sont présents : Mme Dominique VOYNET, Mme Catherine PILON, Mme Florence FRERY, M. Daniel MOSMANT, M. Abdel Hafid BENDADA, Mme Agnès SALVADORI, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Fabienne VANTEENKISTE, Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. Emmanuel CUFFINI, Mme Véronique BOURDAIS, M. Gilles ROBEL, Mme Claire COMPAIN, M. Claude REZNIK, M. Bassirou BARRY, Mme Denise NDZAKOU, Mme Halima-Samia MENDOUDJ, M. Nabil RABHI, M. Patrick PETITJEAN, M. Alain MONTEAGLE, M. Alain CALLÈS, M. Pierre DESGRANGES, Mme Jamila SAHOUM, Mme Joslène REEKERS, M. Lionel VACCA, M. Stéphane BERNARD, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Nouara MEKIRI, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, Mme Sophie GUZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Dominique ATTIA, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Alexie LORCA

Absents donnant pouvoir : 8

M. Serge HAZIZA a donné pouvoir à M. Emmanuel CUFFINI, M. Bruno SAUNIER a donné pouvoir à M. Alexandre TUAILLON, M. Manuel MARTINEZ a donné pouvoir à M. Daniel CHAIZE, Mme Anne-Claire LEPRETRE a donné pouvoir à M. François MIRANDA, M. Stéphane GAILLARD a donné pouvoir à Mme Mouna VIPREY, Mme Murielle BENSALD a donné pouvoir à M. Jean-Jacques SEREY, M. Frédéric MOLOSSI a donné pouvoir à Mme Alexie LORCA, Mme Geneviève DE KERAUTEM a donné pouvoir à Mme Dominique ATTIA.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L. 2121-15 de ce même code à l'élection pour la présente session de trois secrétaires pris au sein du Conseil :

À la majorité des voix, M. PETITJEAN Patrick, M. RABHI Nabil, M. SEREY Jean-Jacques ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées.

Ces formalités remplies, sous la présidence de Madame la Maire, la séance est ouverte à 19h00.

APPROBATION DE PROCES VERBAL

1-1 : Séance du 24 mars 2012:

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DECIDE

Le report de l'examen du procès-verbal de la séance du 24 mars 2012 à la séance du 10 mai 2012.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce Conseil municipal, Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'Etat.

DEL20120329_1 : Autorisation de signature du contrat local de santé de préfiguration 2012 entre la ville de Montreuil, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

23 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le Contrat Local de Santé Publique de préfiguration 2012 entre la Ville, l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le présent contrat et tous les documents nécessaires s'y référant, dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_2 : Demandes de subventions auprès de l'ARS, de l'ACSE et de la CPAM de la Seine Saint Denis et de Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

23 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances pour le fonctionnement de la démarche ASV et à signer les documents relatifs à cette subvention.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Agence Régionale de Santé pour le fonctionnement de la démarche ASV, pour la conduite d'actions de lutte contre le saturnisme et pour la réalisation des actions et projets locaux de Santé dont ceux portés par les CMS et le SCHS.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la CPAM de la Seine-Saint-Denis et de celle de Paris pour notamment les actions relatives à l'Éducation thérapeutique du patient et aux Nouveaux modes de rémunération.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer et à transmettre par voie informatique ou postale les

documents nécessaires à l'attribution et au versement des subventions, à tous les financeurs.

Article 5 : Autorise Madame la Maire ou son représentant habilité à signer tous les actes nécessaires.

Article 6 : Pour l'ASV, la mission saturnisme, le SCHS et la mission handicap les recettes relatives à l'ARS dont le versement interviendra éventuellement en plusieurs temps seront perçues sur le budget de l'exercice auquel elles se rapportent et imputées sur les lignes correspondant à leur nature : 7478 Fonction : 512

Article 7 : Pour l'ASV, les recettes relatives à l'ACSE dont le versement interviendra éventuellement en plusieurs temps seront perçues sur le budget de l'exercice auquel elles se rapportent et imputées sur les lignes correspondant à leur nature : 747.18 Fonction : 512

Article 8 : Pour les CMS les recettes dont le versement interviendra éventuellement en plusieurs temps seront perçues sur le budget de l'exercice auquel elles se rapportent et imputées sur les lignes correspondant à leur nature. Nature : 7478 Fonction : 5110.

DEL20120329_3 : Politique sociale en faveur du personnel communal

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A la majorité par,
30 voix pour

23 abstentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. François MIRANDA, Mme Anne Claire LEPRETRE, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA, M. Jean Pierre BRARD, M. Cheick MAMADOU

Article 1 : approuve la politique sociale en direction du personnel municipal et de leur famille et telle que définie dans la présente délibération.

Article 2 : décide de la mise en place, à compter de l'automne 2012, de nouvelles prestations d'action sociale par la Ville de Montreuil à destination des agents de la ville et de leur famille, en complément des actions déjà mises en œuvre par la Ville :

- le titre restaurant pour tous les agents
 - la participation aux frais de mutuelle -complémentaire santé- des agents
 - une aide à la rentrée scolaire pour les agents ayant des enfants scolarisés
 - des aides exceptionnelles ou d'urgence en cas de situations difficiles, dans le cadre d'un accompagnement social
- Les modalités de mise en œuvre de ces prestations seront définies après négociation avec les partenaires sociaux.

A la majorité par,
30 voix pour

13 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. François MIRANDA, Mme Anne Claire LEPRETRE, M. Jean Pierre BRARD, M. Cheick MAMADOU

10 abstentions : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

Article 3 : décide de soutenir le Comité des œuvres sociales du personnel de la ville de Montreuil pour la mise en œuvre d'une partie des prestations dont bénéficient les agents.

A la majorité par,
30 voix pour

23 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. François MIRANDA, Mme Anne Claire LEPRETRE, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA, M. Jean Pierre BRARD, M. Cheick MAMADOU

Article 4 : approuve la convention pluriannuelle 2012-2014 conclue entre la ville de Montreuil et le Comité des œuvres sociales et autorise la Maire à signer ladite convention.

Article 5 : autorise le versement, chaque année au COS, de la subvention selon les dispositions de la convention pluriannuelle 2012-2014 annexée à la présente délibération.

A la majorité par,
30 voix pour

23 abstentions : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. François MIRANDA, Mme Anne Claire LEPRETRE, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Danièle CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA, M. Jean Pierre BRARD, M. Cheick MAMADOU

Article 6 : Dit que les dépenses résultant des dispositions de la présente délibération sont inscrites au budget de la collectivité, aux chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnel), et à l'article budgétaire 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

DEL20120329_4 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

23 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Fixe les taux de fiscalité pour l'année 2012 ci-après :

Taxe d'habitation	17,81 %
Taxe sur le foncier bâti	22,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,15 %

DEL20120329_5 : Quartier de la mairie - ZAC coeur de ville - cession de lots de volumes à usage de parking public par Séquano-Aménagement à la Ville

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

53 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Décide, au titre de la participation de la Ville aux équipements publics de l'opération d'aménagement de la ZAC Cœur de Ville, l'acquisition auprès de SEQUANO Aménagement des lots de volumes n°15 et 16 ainsi que des lots de volumes n° 23, 24, 41, 42, 43, 45 et 50 aménagés à usage de parking public pour un montant de 6 430 000€ HT, soit 7 690 280€ TTC, lesdits volumes situés dans l'ensemble immobilier complexe sis à Montreuil (Seine Saint Denis) 93100, 1 avenue du Président Wilson – 53 rue du Capitaine Dreyfus (ex- Général Gallieni), cadastré parcelles section AJ n°213, 214, 254, 211, 253, 326, 325, 308, 167, 170, 171, 189, 191, 193, 209, 210, 300 et 303.

Article 2 : Enonce qu'au titre du budget de l'année 2011, a été versée à SEQUANO Aménagement une participation d'un montant global de 5 016 722,41€ HT soit 6 000 000€ TTC et décide d'affecter ladite participation à hauteur de 3 950 000€ hors taxes soit 4 724 200€ TTC à l'équipement public parking public situé dans la Zone d'Aménagement Concerté.

Article 3 : Décide que le surplus du prix de cession de l'équipement public parking, soit la somme de 2 480 000€ HT, (2 966 080€ TTC), sera versé au titre du budget de l'année 2012, au titre des participations affectées au coût des équipements publics et au plus tard le 31 décembre 2012.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou un adjoint habilité à cet effet, à signer l'ensemble des actes et pièces nécessaires à cette acquisition.

DEL20120329_6 : Approbation du choix du délégataire et de la convention de délégation de service public relative au stationnement payant et autorisation à Madame la Maire de la signer

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE qu'afin d'harmoniser la délibération concernant les tarifs de stationnement et le projet de convention qui lui a été transmis le 13 mars, ce dernier a été modifié en ce qui concerne le point suivant :

Art. 27 : relatif à l' « Interruption dans l'exploitation » p.25.

Il s'agit d'une modification mineure, intégrant les cas de neutralisation du stationnement pour travaux et occupation commerciale.

Ce projet de convention modifié est déposé sur table en séance.

A la majorité par

30 voix pour

12 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

11 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le choix de la société EFFIA comme délégataire du service public stationnement payant à compter de la date de notification du contrat à conclure avec elle et qui expirera au 31 octobre 2017.

Article 2 : Approuve le contrat de délégation de service public à conclure avec la société EFFIA dont le projet est annexé à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer le contrat de délégation de service public correspondant avec l'entreprise EFFIA ainsi que tous les documents afférents.

DEL20120329_7 : Approbation des tarifs du stationnement payant sur la voie publique, les parkings Atlas, Aragon et Parmentier , le parking souterrain du centre ville et la neutralisation des places de stationnement sur le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

23 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, M. François MIRANDA, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, Mme Anne-Claire LEPRETRE, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, Mme Sophie GUAZZELLI, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Fixe comme suit les tarifs de stationnement payant sur voirie

Carte pré payée pour intervenants à domicile	Tarif mensuel	Montant
Mois	26,00 €	26,00 €
Trimestre	24,00 €	72,00 €
Semestre	22,00 €	132,00 €
Année	20,00 €	240,00 €

Zone rouge	
Amplitude horaire	9h-19h
Zone ouverte au stationnement résident	non
Jours payants	L au S 12 mois/an
Durée maxi	2 h
20 minutes	0,60 €
40 minutes	1,20 €
Tarif horaire	1,80 €

Zone rouge C	
Amplitude horaire	9h-19h
Zone ouverte au stationnement résident	non
Jours payants	L au S 12 mois/an
Durée maxi	2 h
Tarif première demi heure	0,10 €
Tarif horaire après la première demi heure	1,80 €

Zone verte	
Amplitude horaire	9h-12h 30 14h-18h
Zone ouverte au stationnement résident	oui
Jours payants	L au V
Gratuit mois d'Août	11 mois/an
20 minutes	0,40 €
40 minutes	0,80 €
Tarif horaire	1,20 €
Forfait jour	3,60 €

Résident	
Forfait jour résident (toutes zones)	0,60 €
Forfait mois résident (toutes zones)	12,00 €
Forfait annuel résident (toutes zones)	120,00 €
Forfait jour non résident (toutes zones)	3,00 €
Forfait semaine non résident (toutes zones)	15,00 €

Article 2 : Fixe comme suit les tarifs en ouvrages

Parkings Atlas, Aragon, Parmentier	Montant trimestriel TTC
Tarif boxe Parking Parmentier	251 €
Tarif emplact. Parking Aragon	181 €
Tarif emplact. Parking Atlas	188 €
Tarif resident emplact. Parking Atlas	135 €

Tarifs horaires Parking Cœur de Ville	Tarif horaire TTC
0 à 1h	1,60 €
1 à 2h	3,20 €
2 à 3h	4,80 €
3 à 4h	6,00 €
4 à 5h	7,00 €
5 à 6h	8,00 €
6 à 7h	9,00 €
7 à 8h	10,00 €
8 à 9h	11,00 €
9 à 12h	14,00 €
13 à 18h	21,00 €
18 à 24h	26,00 €

Forfait nuit	5,00 €
--------------	--------

Tarifs abonnements Parking Cœur de Ville	Tarif trimestriel TTC
Abonnement VL	
Abonnement trimestriel permanent	250 €
Abonnement jour "Commerces" Lundi-Samedi	220 €
Abonnement jour "Travail" Lundi-Vendredi	180 €
Abonnement 2 roues motorisés	
Abonnement trimestriel permanent	125 €
Abonnement jour "Commerces" Lundi-Samedi	110 €
Abonnement jour "Travail" Lundi-Vendredi	90 €

Article 3 : Fixe comme suit les tarifs d'occupation du domaine public en matière de stationnement

Neutralisation pour occupation du domaine public	
Type	Tarif
Toumage	19€/place par jour
Terrasse	525€/place et par an ou 348€/place sur 4 mois
Travaux	Equivalent à cinq heures du tarif de la première heure/jour pour la zone rouge et équivalent au tarif journalier pour la zone verte

DEL20120329_8 : Contrat régional, approbation du dossier de demande de subvention

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

10 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU

10 abstention(s) : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le dossier de demande de subventions dans le cadre du Contrat régional du Conseil régional d'Île de France

Article 2 : Autorise Madame la Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil régional d'Île de France.

DEL20120329_9 : Approbation du principe de la participation à la création de l'association de promotion du prolongement de la ligne 9 du métro

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le principe de la participation de la Ville à la création de « l'Association de promotion du prolongement de la ligne 9 du métro ».

DEL20120329_10 : Approbation et diffusion du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui liste les risques majeurs de la commune et les moyens de s'en protéger,

Article 2 : Autorise Madame la Maire à diffuser ce document aux habitants (une version intégrale disponible en mairie et sur le site internet de la ville de Montreuil, une version réduite sur une plaquette papier), et à le transmettre pour information à la Préfecture de la Seine-St-Denis (bureau défense et sécurité civile ainsi qu'à la DRIEE-UT 93 et à la DRIEA-UT 93) et à la communauté d'agglomération Est-Ensemble, dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_11 : Approbation de la programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) pour ce qui concerne l'Etat et la Ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la programmation 2012 du contrat urbain de cohésion sociale présentée dans le tableau ci-annexé et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ce tableau, et les actes en découlant.

Article 2 : Accepte, pour le paiement de la part ville dans le cadre de la programmation CUCS 2012, le versement des subventions suivantes :

Tostan France	- La parole est à nous	1500€
Miss Griff	- un possible vivre ensemble	3000€
L'atelier documentaire	- Ciné La Noue : Cinéma documentaire pour les jeunes	1320€
A l'adresse du jeu	: Le jeu pour tous	500€
UAPM	: Mouvement et passion	1000€
SFM	: Fonds de participation des habitants	2000€
ADEPT	: Appui à l'insertion sociale et économique des Tsiganes/ gens du voyage	3000€
Association des Femmes des Morillons	: Action de développement des quartiers - femmes en action	2885€
Adoma	: Animation d'un jardin partagé	1000€
Comité des fêtes du grand air	: Pour un quartier solidaire et citoyen	785€
Internet accompagné en compagnie	: Internet pour tous	3339€
Ensemble notre quartier	: Créations d'évènements annuelles à caractère convivial	1250€
Les accents têtus	: je t'ai écrit une histoire	1000€
Fonds d'initiative locale	: Gestion du fonds de participation des habitants	1185€
ASCMB	: Sport et citoyenneté : espérance et solidarité autour d'un ballon	3000€
Léz'arts dans les murs	: Léz'art aux enfants	2785€
L'arbre aux graffitis	: Ateliers d'expression théâtrale	2393€
Lucioles Cinéma	: Filmer à pleine ouverture	3000€
Z tribulations	: Education et formation aux arts de la culture Hip Hop	2785€
Cinévie	: Expression cité ciné 2012	6000€
Vivons notre quartier	: Epanouissement socio-culturel des habitants du quartiers Jean -Moulin	1339€
Collège Lenain de Tillemont	: Raid Aventure	1000€
EH 100 Ciel	: Mise en place d'atelier d'écriture	1500€
EH 100 Ciel	: Création d'une troupe de danse Hip Hop	2000€
L'art est à Noue	: La danse, c'est pour les filles	2393€
Ottoproduction	: Court métrage au Bel Air	2000€
Ottoproduction	: Cinéma à La Noue : Séries de court métrages	3000€
Espace évasion	: Jam Moulin	1500€
Espace évasion	: Les minots	1400€

Sol-Ci-Sport : London express	2785€
Ensemble notre quartier : Ouverture d'une maison des parents	4000€
Collège Jean Moulin : Atelier d'initiation à la création et a l'ouverture culturelle	4000€
Collège Jean Moulin : Méli Memo	1000€
Divers Cités : Le multimédia et les nouvelles technologies comme levier d'apprentissage de prévention et d'éducation	2000€
Association des femmes de la Boissière : Communiquer en langue française et lire la société d'accueil	5285€
Au bonheur des tout petits : Les atouts de la double culture	1585€
D'une langue à l'autre : les langues, parlons-en	6000 €
Harissa Sauce Blanche : Action éducative et sociale/ orientation et accompagnement des publics précaires	1000€
Rues et cités : Permanence filles	2000€
Tic Tac Théâtre : théâtre forum « T KI TOI »	5613€
APCEJ : Procès reconstitués	1920€
Jeunes talents : Atelier sportif en direction d'un public féminin	2000€
Solienka : Prévenir les souffrances psychiques et psychosociales	1500€

Soit un total de 100 547 €

La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours à l'imputation budgétaire : nature : 6574 fonctions :

- 0200 (F861), 0210(F8642), 02001(F865), Direction citoyenneté, politique de la ville et vie des quartiers
- 5240 (F694) , Service Intégration et lutte contre les discriminations
- 1100 (F2228), Direction de la tranquillité publique
- 8300 (F184), 02013 (F232), Direction de l'environnement
- 220 (F319) , 025 (F319) , Service Education
- 640 (F7335), Direction de la Petite enfance
- 4220 (F4422), Service Municipal de la Jeunesse
- 512 (F7131) , Direction de la santé

Article 3 : Accepte le principe d'une subvention de l'Etat à la Ville de 76 000 euros pour le cofinancement de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) et une subvention de 73 500 € correspondant aux actions initiées par les services de la Ville mentionnées au tableau joint et autorise dans ces conditions Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer les actes qui seront nécessaires au versement de la somme par l'ACSE.

La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :nature 74718 fonction 0200 (F861)

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou Mme Agnès Salvadori , adjointe à la maire en charge de la politique de la ville, à signer les actes et à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_12 : Désignation de représentants du Conseil municipal dans le conseil d'administration du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) - association Paul Langevin . Délibération modificative

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité

39 voix pour

11 abstention(s) :

DÉCIDE

A l'unanimité

Article 1 : Procède au remplacement de deux représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CMPP en remplacement de Mme Jamila SAHOUM et M Alain MONTEAGLE au scrutin public.

Article 2 : Prend acte des candidatures de Mme Catherine PILON, M. Alain CALLÈS.

A la majorité par,
38 voix pour

12 abstention(s) : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

Article 3 : Désigne Mme Catherine PILON et M. Alain CALLÈS représentants du Conseil municipal pour siéger au sein conseil d'administration du CMPP.

Article 4 : Les 5 représentants du Conseil municipal au CMPP sont : Mme Hélène ZEIDENBERG, Mme Muriel CASALASPRO, Mme Danièle CREACHEADEC, Mme Catherine PILON et M. Alain CALLÈS

DEL20120329_13 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour un prêt d'un montant de 760 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de terrains, en vue d'y réaliser 30 logements sociaux, 45 rue Eugène Varlin / 4 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 760 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de terrains, en vue d'y réaliser 30 logements sociaux, 45 rue Eugène Varlin / 4 rue Pierre de Montreuil à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

- Montant du prêt GAIA : 760 000 euros
 - Durée totale du prêt : 2 ans
 - Différé d'amortissement : 1 an
 - Remboursement du capital : à la date de dernière échéance
 - Échéances : annuelles
 - Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du livret A.
Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt, qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois .

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20120329_14 : Avenant à la garantie de la ville au bénéfice de la SA HLM LOGIS TRANSPORTS pour un prêt global de 9 300 000 €, consenti par DEXIA Crédit Local, destiné au financement de l'opération d'acquisition-construction en VEFA de 146 logements étudiants sis 8 avenue Walwein à Montreuil (délibération modificative de la délibération N°2009-315).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte l'avenant à la garantie d'emprunt accordée par la délibération n°2009-315 du conseil municipal du 22 octobre 2009 à la SA HLM LOGIS TRANSPORTS pour le financement de l'opération d'acquisition- construction en VEFA de 146 logements étudiants sis 8 avenue Walwein à Montreuil .

Article 2 : Modifie et réduit le montant global du prêt garanti de 9 300 000€ à 8 575 783 €, les conditions financières des prêts restant inchangées.

Article 3: Les autres articles de la délibération n°2009-315 restent inchangés.

Article 4 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention de garantie d'emprunt passé entre la ville et la SA HLM LOGIS TRANSPORTS.

DEL20120329_15 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour un prêt d'un montant de 640 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de terrains, en vue d'y réaliser une opération de logements sociaux, 39Q / 41 boulevard Paul Vaillant Couturier à Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum total de 640 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition de terrains. en vue d'y réaliser une opération de logements sociaux. 39Q / 41 boulevard Paul

Vaillant Couturier à Montreuil.

Article 2 : Accepte les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

- Montant du prêt GAIA : 640 000 euros
- Durée totale du prêt : 2 ans
- Différé d'amortissement : 1 an
- Remboursement du capital : à la date de dernière échéance
- Échéances : annuelles
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du livret A. Le taux d'intérêt indiqué ci-dessus est susceptible de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat Montreuillois (OPHM) dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt, qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Madame la Maire à signer la convention entre la ville et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constaté de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

DEL20120329_16 : Garantie de la ville à hauteur de 100% au bénéfice de l'OPH Montreuillois pour un prêt complémentaire d'un montant global de 3 000 000 €, consenti par la Caisse des dépôts et consignations, destiné au financement des travaux de réhabilitation des cités Espoir (475 logements) et Wilson Galliéni (124 logements) à Montreuil - délibération complémentaire de la délibération N° 2009-154 du 28 mai 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % au bénéfice de l'OPH Montreuillois pour le remboursement d'un prêt PAM complémentaire de 3 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la réhabilitation de 475 logements sis Cité Espoir et 124 logements sis Cité Wilson Galliéni.

Article 2 : Accepte les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des dépôts et consignations aux conditions suivantes :

Ø Prêt PAM complémentaire de 3 000 000 €

- **Montant du prêt PAM** : 3 000 000 euros
- **Durée de la période de préfinancement** : sans objet
- **Durée de la période d'amortissement** : 25 ANS
- **Périodicité des échéances** : ANNUELLE
- **Index** : Livret A
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : **taux du Livret A** en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + **60 pdb**
- **Taux annuel de progressivité** : 0% maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
 - **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance** : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la commune de Montreuil est accordée pour la durée totale du prêt, sans préfinancement pour une période d'amortissement de 25 ans. La garantie de la commune porte sur l'ensemble de la somme contractuellement due par l'OPH Montreuillois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la commune de Montreuil s'engage à se substituer à l'Office Public de l'Habitat Montreuillois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La ville de Montreuil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à intervenir au contrat de prêt, qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Office Public de l'Habitat Montreuillois.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constaté de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 6 : Autorise Madame la Maire à signer la convention de garantie d'emprunt entre la ville et l'OPH Montreuillois ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles jouera la garantie de l'emprunt.

En cas d'absence et d'empêchement dûment constatés de la Maire, les adjoints signent en lieu et place de la Maire dans l'ordre du tableau.

Article 7 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer une convention de réservations de logements à intervenir ayant pour objet de proroger les droits initiaux de réservation de logements sur le terme du prêt nouvellement garanti et de définir le contingent communal ainsi que ses modalités d'attributions, lorsque la présente délibération sera certifiée exécutoire

DEL20120329_17 : Liste complémentaire des bénéficiaires du remboursement de la taxe des ordures ménagères (T.E.O.M) au titre du service d'enlèvement des déchets industriels et commerciaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : accepte la liste complémentaire des bénéficiaires du remboursement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M) au titre du service d'enlèvement des déchets industriels et commerciaux comme suit :

Année 2010

Monsieur GASTAL LOUIS
53, Cours Marigny
94300 VINCENNES

Année 2010

SCI MATHEO
6 rue Voltaire
93100 MONTREUIL

Année 2011

SCI CHAPAUX
11 ter rue Rochebrune
93100 MONTREUIL

Année 2011

SCI BARBES
23 rue Barbès
93100 MONTREUIL

Année 2011

Sarl CEREP Franklin
13 bd du fort de Vaux
75017 PARIS

Année 2011

SAS NESSUS
9 avenue Hoche
75008 Paris

Article 2 : le Conseil municipal autorise le remboursement , les dépenses en résultant s'imputeront sur les crédits de l'exercice en cours.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20120329_18 : Approbation de la convention de financement N°11-981 relative à la mise en oeuvre de la prestation ' Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ' entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis pour la maison de quartier Esperanto.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de financement N°11-981 « Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité » entre la ville de Montreuil et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour la maison de quartier Esperanto ci-annexée.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20120329_19 : Conventions de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le 'lancement de l'observatoire des centres sociaux'

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes des conventions de financement « lancement de l'observatoire des centres sociaux » proposées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les centres sociaux Espéranto et Lounès Matoub

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer les conventions dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_20 : Approbation de la convention n°11.1047 dans le cadre du 'plan crèche pluriannuel d'investissement' et du contrat de prêt n°11.1048 d'aide financière à l'investissement avec la CAF, pour le multi-accueil du 'quartier de la Mairie'.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°11.1047 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis dans le cadre du « plan crèche pluriannuel d'investissement » ;

Article 2 : Approuve le contrat de prêt n°11.1048 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_21 : Approbation de la convention n°11.1049 dans le cadre du 'plan crèche pluriannuel d'investissement' et du contrat de prêt n°11.1050 d'aide financière à l'investissement avec la CAF, pour le relais petite enfance du 'quartier de la Mairie'.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°11.1049 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis dans le cadre du « plan crèche pluriannuel d'investissement » ;

Article 2 : Approuve le contrat de prêt n°11.1050 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis ;

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_22 : Approbation de la convention n°11.874 dans le cadre du 'plan crèche pluriannuel d'investissement' et du contrat de prêt n°11.875 d'aide financière à l'investissement avec la CAF, pour le multi-accueil, 22-22bis avenue du Président Wilson.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention n°11.874 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis dans le cadre du « plan crèche pluriannuel d'investissement ».

Article 2 : Approuve le contrat de prêt n°11.875 d'aide financière à l'investissement entre la ville de Montreuil et la C.A.F. de Seine-Saint-Denis.

Article 3 : Autorise Madame la Maire ou Monsieur Bassirou BARRY Adjoint délégué à la Petite Enfance, à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_23 : Approbation de la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis, relative au dispositif Aides aux Vacances Enfants

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat A.V.E. Aides aux Vacances Enfants

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_24 : Approbation de la convention de financement 2012-2014 entre la ville de Montreuil et l'association ' La Maison des femmes de Montreuil '

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Décide d'établir avec l'association « La Maison des Femmes de Montreuil » une convention pluriannuelle de financement pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer avec l'association « La Maison des Femmes de Montreuil » le projet de convention joint en annexe dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 6 000 € à l'association « La Maison des femmes de Montreuil ».

Article 4 : En ce qui concerne la subvention de fonctionnement et la subvention exceptionnelle, la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature 6574, fonction 1100, code activité F22213

DEL20120329_25 : Approbation du dispositif d'aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le dispositif d'aide à la formation BAFA défini en annexe de la présente délibération.

Article 2 : Approuve les critères d'éligibilité suivants pour postuler au dispositif d'aide au BAFA :

- être habitant de Montreuil ;
- être âgé de 17 ans révolus (jusqu'à 25 ans maximum) à l'inscription ;
- être scolarisé (justificatif) ou bénéficiaire du suivi d'un tuteur pour les jeunes non-scolarisés (personne référente, animateur ou coordinateur) ;
- autorisation parentale pour les mineurs ;
- avoir un casier judiciaire n°3 vierge ;
- être à jour de ses vaccins obligatoires ;
- démontrer une motivation affirmée pour l'animation socioculturelle (entretien de sélection par une commission paritaire Enfance-Jeunesse) ;

Article 4 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6288 ; fonction : 4220 ; opération : F 4422

DEL20120329_26 : Modification du dispositif d'Aide financière ' A nous les Vacances !' en vue d'en autoriser l'accès aux jeunes de moins de 26 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'élargissement du dispositif d'aide financière « A nous les vacances ! » aux jeunes de 16 à 25 ans.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 6288
fonction : 4220 ; opération : 4422.

DEL20120329_27 : Approbation de la Charte de la Semaine de la Solidarité Internationale

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les principes de la Charte de la Semaine de la Solidarité Internationale,

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à veiller à son application et à sa diffusion, à l'occasion de la SSI qui a lieu à Montreuil.

DEL20120329_28 : Approbation d'une Convention de partenariat avec Electriciens sans Frontières pour le projet d'éclairage public à Beit Sira (Territoires palestiniens)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la signature de la Convention de partenariat avec l'association Electriciens sans frontières pour la mise en œuvre du projet d'éclairage public à Beit Sira.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 3 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :
Nature : 6251 et 6256, fonction : 048 ; opération : F684 (Coopération décentralisée Méditerranée)

DEL20120329_29 : Approbation de la convention de mise à disposition de services du SIPPAREC dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïque de l'école Résistance

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de mise à disposition de services du SIPPAREC dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïque de l'école Résistance annexée à la présente délibération.

Article 2 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la dite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_30 : Attribution de subventions à diverses associations

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

32 voix pour

18 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Accorde une subvention sur critères aux associations suivantes :

Adèle et le Squonk Soutien aux ateliers de création	250€
AFACYF Association des Forgerons et des Artisans du Cercle de Yélimané	250€
AFM (Association française contre les myopathies) Amicale bretonne de Montreuil	303€ 357€
AMDM Amicale des Maliens de Montreuil Défendre les intérêts matériels et moraux des maliens	303€

Amis Franco Portugais de Montreuil Découvrir la culture portugaise	411€
AMUTC Association Montreuilloise des Usagers des Transports Collectifs Informar les Montreuillois de l'évolution des transports, défense des usagers	519€
ARAC (Association républicaine d'anciens combattants) Faire valoir les droits aux anciens combattants et victimes de guerre	357€
Ass du rock (l') Initier les personnes à la danse (rock'n'roll, swing, boogie)	357€
Attac 93 Sud Association d'éducation populaire et d'aide à la citoyenneté	357€
Au Bonheur des tout petits Créer des liens et favoriser les échanges entre les enfants et les jeunes permettant de découvrir les réalités du continent africain	465€
A.V.E.N.I.R (Avenir, Volontaire, Ecologiste, Neutre, International, Respect, Sportivité) Association socio-culturelle et sportive – créer un lien d'échange, de rencontres, de partage, réaliser un projet en commun à travers ses principales activités l'art plastique, l'atelier percussion	250€
Baz'arts Organiser et soutenir les projets artistiques, culturels et éducatifs dans l'espace urbain	303€
Bol d'Air Promouvoir un lieu de vie, de services et des activités au profit de personnes sujettes à des troubles psychiques générant bien souvent un handicap	465€
Boules de neige Favoriser l'intégration des enfants dans le quartier du Bas Montreuil au travers d'activités para et péri scolaires	357€
Capoeira Cauim (Association) Transmettre les arts de la capoeira à travers un enseignement adapté aux enfants	357€
Chamboul' Tout Activités musicales et théâtrales – animations éducatives artistiques et culturelles	411€
Chœur Populaire Chorale	250€
Cinégraffie Enseignement du processus de création – ateliers d'écriture – rédaction de films de courts métrages	250€
Club informatique de Montreuil Apprentissage de l'informatique	357€
APF Association des Paralysés de France	250€
Arbre aux Graffiti (L') Activités théâtrales	357€

Art est à Noue (L') Activités culturelles et sportives	357€
Bencounda Solidarité Fraternité Malienne Défendre les intérêts matériels et moraux de tous les ressortissants maliens	250€
Co développement Euro-Sénégal (Code Es) Solidarité et entraide avec le Sénégal – aide à l'insertion	303€
Comité des fêtes du grand Air Association pour l'animation du quartier Bel Air, Grands Pêcheurs	465€
Comité des Fêtes du Quartier Villiers Barbusse Association pour l'animation du quartier Villiers Barbusse	465€
Compagnie les Ecoutilles Favorise la pratique du théâtre amateur	250€
Compagnie théâtrale Gellis Formation au travail d'acteur	357€
Compagnie des Nounours Animer un site web pour les enfants	250€
Convergence 93 Communauté portugaise, cours de portugais, danses folkloriques	465€
Coup de balai Favoriser la création artistique sous toutes ses formes	250€
DDEN (Union locale des délégués départementaux de l'éducation nationale de Montreuil)	250€
Donneurs de voix – Bibliothèque sonore (Association des) Prêts de cassettes enregistrées aux aveugles et aux malvoyants	303€
Doumbelane Promouvoir et diffuser la création artistique à tout public ; permettre à chacun l'accès à une activité de qualité	250€
Ecodrom 93 Reconnaître le mode de vie des Roms et leur savoir faire.	357€
ESP 93 Entr'Aide Sociale et Professionnelle Prise en charge de tout public en insertion	303€
Espace Evasion Favoriser et accompagner tout événement susceptible de créer du lien social sur le quartier Jean Moulin	465€
Evade Promotion du chant, chorale	357€
Fédération des Murs à Pêche Promouvoir et préserver le site des Murs à Pêche	411€
Femmes de Jean Moulin (Association)	411€

Favoriser l'entraide et la solidarité du quartier Jean Moulin	
Femmes de la Boissière (Association) Aide à l'insertion des femmes, alphabétisation	465€
Femmes des Morillons Favoriser l'insertion sociale, l'éveil et l'ouverture sur le monde	465€
FIL Fonds d'initiative locale Favoriser la participation active des habitants et des collectifs d'habitants à la vie du Bas Montreuil, développer la communication et le lien social	465€
Fer à Coudre Favoriser et diffuser la création de spectacles	411€
FNATH Améliorer le sort des victimes d'accidents du travail, de la route et des maladies professionnelles	303€
GRDR Groupe de Recherche et de Réalisation pour Le Développement Rural dans les pays du Tiers monde	465€
G .V . Montreuil Forme Pratique de l'éducation physique et de la gymnastique	303€
Hé ! Vie Danse Initier et favoriser le public à diverses danses	303€
Insolistes (Les) Chant choral afin de renforcer le lien entre les habitants du quartier Boissière	303€
Internet accompagne en compagnie Vulgariser les outils numériques et les technologies de l'informatique et de la communication afin que le grand public puisse se les approprier	411€
Jardin de la Lune Création et entretien d'un jardin d'inspiration médiévale au sein du site classé des murs à pêches à Montreuil	465€
La Sauce Zik (Association) Développer le partage des savoirs faire dans les domaines culturels et artistiques.	250€
Lez'arts dans les Murs Créer et faire vivre un lieu de spectacle végétalisé.	465€
Ligne 9 Théâtre Création, production, diffusion de spectacles vivants	411€
LSR Loisirs Solidarité Retraités Montreuil Organiser des sorties, des activités pour les retraités montreuillois	357€
Maison des Babayagas Créer et gérer des logements pour des personnes du 3 ^{ème} âge	357€
Maliens de Montreuil Défendre les intérêts matériels et moraux des maliens de Montreuil	465€

Mamans d'accueil (les) Rassembler les assistantes maternelles de Montreuil, améliorer les conditions d'accueil des tout petits en leur offrant ainsi qu'aux parents employeurs, des informations nécessaires à une bonne collaboration en fonction des lois et décrets	357€
Organisation pour la réinsertion des Tamouls Découvrir la langue, l'histoire et la culture tamoule. Aider et soutenir les Tamouls en France	411€
Paridiola Regrouper les ressortissants de France des différents villages de la commune de Sadiola	250€
Patch Neuf Cubes Créer un lieu de rencontre autour d'une passion commune : le patchwork	357€
Prévention Routière (La) Lutte contre les accidents de la route, interventions dans les collèges , préparation du brevet de sécurité routière	303€
Radio Pays Animation d'une radio	250€
Ramenas Voit Vert Développer des liens sociaux au cœur et autour d'un jardin partagé	411€
Regard du Loup (le) Réalisation de spectacles vivants et d'animation	411€
Réseau Onco Est Parisien Prise en charge des patients en charge du secteur	303€
Routes du Futur (les) Réalisation de projets de développement à l'étranger, dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine	357€
Sol Ci Sports Développer son esprit critique et l'ouverture aux autres à travers le sport, la culture la solidarité et la citoyenneté.	465€
SNEMM 671 ^{ème} section (Médailleurs Militaires) Anciens Combattants	357€
Terya so Favoriser la solidarité entre l'Europe et les pays en voie développement	357€
Tourbillon (le) Promouvoir l'enseignement et la recherche dans l'approche et la transmission des arts du cirque	303€
Union nationale des combattants section de Montreuil (UNC)	250€
Union culturelle arménienne de Montreuil (UCAM) Organiser une vie culturelle au sein de la communauté arménienne de Montreuil, développer des liens de solidarité	303€
Ver'tine	357€

Développer l'esprit créatif dans le domaine floral

Vivons notre quartier 411€
Développer et favoriser l'accès à la citoyenneté et les échanges culturels

Z -Tribulations 465€
Animation, formation et création autour des arts de la culture hip hop

Soit un total de 27397€

Article 2 : Accorde une subvention sur projet d'un montant de 2 000 € à LEA (Lieu écoute accueil) afin de soutenir l'association dans le cadre de l'organisation de manifestations à l'occasion du décès d'un jeune de Montreuil.

Article 3 : La dépense en résultant sera imputée sur le budget 2012 de la ville selon l'imputation budgétaire : nature : 6574 : subventions de fonctionnement aux autres organismes privés ;fonction : 025 : aide aux associations, F644 , F648

DEL20120329_31 : Demande de subventions pour le co-financement du programme de reconstruction du gymnase Diderot.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

10 voix contre : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Cheikh MAMADOU
10 abstention(s) : M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Autorise madame la Maire à demander des subventions dans le cadre du co-financement du programme de reconstruction du gymnase Diderot

- au Conseil général de Seine-Saint-Denis
- au Conseil régional d'Ile-de-France
- au service déconcentré de l'Etat, à savoir auprès de la Direction départementale de la Cohésion sociale de Seine-Saint-Denis (au titre du CNDS),

Article 2 : Autorise madame la Maire à signer tous les actes administratifs à intervenir découlant de ces demandes de subventions d'investissement.

Article 3 : Les recettes issues de ces démarches seront portées au budget général au titre des recettes d'investissement.

DEL20120329_32 : Attribution de subventions exceptionnelles à différents clubs sportifs de Montreuil

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Attribue une subvention de partenariat aux clubs suivants au vu de la participation à l'organisation des ateliers sportifs municipaux :

- l'association *Red Star Club Montreuillois*, de 1.733,11 € répartis entre les sections Judo pour 195,28 €, Basket pour 537,02 €, Danse sportive pour 512,61 €, Gymnastique pour 488,20 €
- l'association *Club Athlétique de Montreuil 93*, de 1.122,86 € répartis entre les sections Athlétisme pour 634,66 € et Escrime pour 488,20 €,
- l'association *Tous aux échecs* de 537,02 €,
- l'association *Montreuil Tennis Club* de 659,07 €,
- l'association *1ere Compagnie d'Arc* de 244,10 €,
- l'association *Gymnastique Volontaire Form* de 439,38 €
- l'association *Roller Skating Montreuillois* de 292,92 €.

Article 2 : la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, selon l'imputation budgétaire suivante, Nature 6574 ; Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; Fonction 40 Services communs sports et jeunesse.

DEL20120329_33 : Approbation de la convention de partenariat avec le Club Athlétique de Montreuil 93 et attribution d'une subvention pour la participation à l'organisation du 4ème meeting international d'athlétisme

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention de partenariat, avec le Club Athlétique de Montreuil 93, jointe en annexe et autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à la signer.

Article 2 : Attribue une subvention de partenariat au Club Athlétique de Montreuil 93 d'un montant de 150 000 euros pour sa co-participation à l'organisation du meeting d'athlétisme de Montreuil aux côtés de la ville.

Article 3 : la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, selon l'imputation budgétaire suivante, Nature 6574 ; Subventions de fonctionnement aux associations et autres organisations de droit privé ; Fonction 40 Services communs sports et jeunesse.

DEL20120329_34 : Lancement d'une révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC du Faubourg dans le bas Montreuil et modalités de la concertation

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

31 voix pour

12 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

7 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD

DÉCIDE

Article 1 : Prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour intégrer la ZAC du Faubourg.

Article 2 : Approuve les modalités de la concertation suivantes :

- l'organisation d'un atelier urbain de proximité autour de sujets concrets,
- l'organisation de temps d'échanges et de dialogue à l'échelle de la ZAC,
- la mise en œuvre d'actions diversifiées visant à informer les habitants.

Cette concertation sera menée conjointement avec celle préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité.

DEL20120329_35 : Lancement d'une révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC de la Fraternité dans le bas Montreuil et modalités de la concertation

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

31 voix pour

12 voix contre : M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

7 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD

DÉCIDE

Article 1 : Prescrit la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour intégrer la ZAC de la Fraternité.

Article 2 : Approuve les modalités de la concertation suivantes :

- l'organisation d'un atelier urbain de proximité autour de sujets concrets,
- l'organisation de temps d'échanges et de dialogue à l'échelle de la ZAC,
- la mise en œuvre d'actions diversifiées visant à informer les habitants.

Cette concertation sera menée conjointement avec celle préalable à la révision simplifiée du PLU ayant pour objet la ZAC du Faubourg.

DEL20120329_36 : Permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle Méliès

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le permis de construire pour l'installation d'un bâtiment modulaire à l'école maternelle Méliès .

Article 2 : Autorise madame la Maire à signer les autorisations administratives nécessaire au dépôt du permis de construire du projet dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20120329_37 : Approbation de la convention relative au préfinancement des subventions publiques notifiées dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'immeuble du 25 rue Condorcet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la convention relative au préfinancement des subventions attribuées au syndicat du 25, rue Condorcet à Montreuil pour des travaux de levée d'arrêté d'insalubrité.

Article 2 : Autorise Madame la Maire ou son représentant légal à signer la convention et tous les actes afférents à la mise en place de cette convention et à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

DEL20120329_38 : Actualisation des postes et conditions de recrutement pour les centres de santé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : accepte la création d'un poste de kinésithérapeute à temps non complet sur la base de 20 heures hebdomadaires au sein des centres de santé.

Article 2 : précise que cet emplois sera pourvu par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 4 de l'article 3 et de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 3 : précise que l'agent recruté sur ce poste devra justifier des diplômes permettant l'exercice de cette profession.

Article 4 : précise que la rémunération pour cet emploi sera calculée par référence à un tarif horaire fixé à 23.48 euros brut par vacation d'une heure.

Article 5 : accepte la modification de la délibération n°2009-017 du 29 janvier 2009 en fixant le temps hebdomadaire de travail à 11heures.

Article 6 : accepte la modification de la délibération n°2010-117 du 06 mai 2010 en fixant le temps hebdomadaire de travail à 12h30.

Article 7 : dit que les autres articles des délibérations n°2009-017 du 29 janvier 2009 et n°2010-117 du 06 mai 2010 restent inchangés.

DEL20120329_39 : Précisions d'emplois pour le poste de responsable du personnel et de l'administration au sein du service Enfance, pour le poste de responsable du service Achats et Marchés au sein de la direction de l'Administration Générale et pour le poste de chargé de mission Nouvelles Solidarités à la direction des Solidarités et de la Coopération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

30 voix pour

20 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, M. Stéphan BELTRAN, Mme Murielle BENSALD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Précise que pour les trois postes pré-cités dans les considérants, ces emplois seront pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale ou, le cas échéant, par des agents non titulaires recrutés par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Article 2 : Précise que pour les trois postes pré-cités dans les considérants, la rémunération afférente à ces emplois sera fixée en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

Article 3 : Précise que, pour ces trois postes concernés par cette délibération, la rémunération suivra l'évolution du traitement des fonctionnaires.

DEL20120329_40 : Création d'emplois saisonniers dans les centres de vacances de Saint-Bris-Le-Vineux pour les séjours de printemps 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 :

Les emplois saisonniers suivants pour les séjours de centres de vacances à Saint-Bris-Le-Vineux seront créés et rémunérés comme suit :

Saint-Bris – printemps 2012

Ces rémunérations brutes journalières suivent l'évolution du SMIC.

A ces rémunérations brutes s'ajoutent 10% de congés payés.

Article 2 :

Les dépenses résultant de ces décisions seront imputées au budget de l'exercice en cours :

Natures : 64131 rémunération du personnel non titulaire

6331 - 6332 - 6336 - 6451 - 6458 charges sociales

Fonction : 0203 administration générale de la collectivité

DEL20120329_41 : Convention d'investissement entre la ville de Montreuil et la Parole Errante

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention d'investissement de 50 000 € allouée à l'association La Parole Errante

Article 2 : Approuve la convention d'investissement entre la Ville de Montreuil et La Parole Errante annexée à la présente délibération.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à signer cette convention dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 20422; fonction : 330 ; opération : i630.

DEL20120329_42 : Demande de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition d'une partie du terrain sis 55 rue Saint Antoine, cadastré section BZ n°362

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition à l'amiable ou par voie d'expropriation d'une partie de la parcelle sise 55 rue Saint Antoine cadastrée section BZ n°362.

Article 2 : Sollicite de Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis les deux enquêtes suivantes :

- enquête préalable à la déclaration d'utilité publique portant sur une partie du terrain sis 55 rue Saint Antoine cadastré section BZ n°362, pour permettre le prolongement de la rue des Jardins Dufour et l'accès au futur collège intercommunal.
- enquête parcellaire portant sur une partie du terrain sis 55 rue Saint Antoine cadastré section BZ n°362.

Article 3 : Sollicite de Monsieur le Préfet la prise des arrêtés d'utilité publique et de cessibilité qui découleront de ces enquêtes.

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet à signer les actes à intervenir dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire, en cas d'acquisition amiable.

Article 5 : La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 2138 ; fonction : 8241 ; opération : I040.

DEL20120329_43 : Autorisation du dépôt d'un permis de démolir portant sur l'immeuble sis 15 bis rue Paul Bert

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

31 voix pour

19 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la démolition de la propriété communale sise 15 bis rue Paul Bert cadastrée AZ 47.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_44 : Autorisation du dépôt d'un permis de démolir portant sur l'immeuble sis 26 rue Paul Bert

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

31 voix pour

19 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD, M. Jean-Pierre BRARD, M. Jean-Jacques SEREY, Mme Daniele CREACHCADEC, Mme Murielle BENSARD, Mme Dominique ATTIA, M. Frédéric MOLOSSI, Mme Juliette PRADOS, M. Cheikh MAMADOU, M. Gaylord LE CHEQUER, Mme Geneviève DE KERAUTEM, Mme Alexie LORCA

DÉCIDE

Article 1 : Autorise la démolition de la propriété communale sise 26 rue Paul Bert, cadastrée AY 253.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à déposer un permis de démolir sur ladite parcelle dès que la présente délibération sera exécutoire.

DEL20120329_45 : Acquisition à l'amiable par la ville de Montreuil des lots 17,14 et 15 de la copropriété sise 27 rue du Progrès, cadastrée BG 52, auprès des conjoints COL/BALADINE dans le cadre de l'emplacement réservé C 34 et approbation du protocole d'accord

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve l'acquisition des lots 17, 14 et 15 de la copropriété sise 27 rue du Progrès cadastrée BG 0052 appartenant aux conjoints COL/BALADINE au prix de 79 000 €.

Article 2 : Approuve la signature par Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet d'un protocole d'accord entre la Ville de Montreuil et les conjoints COL/BALADINE reprenant les termes de l'accord intervenu entre les parties.

Article 3 : autorise Madame la Maire, ou un adjoint habilité, à signer l'acte à intervenir et toutes les autorisations en découlant dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 . La dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature : 2115;fonction : 8201; opération : 1040.

DEL20120329_46 : Actualisation du montant de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Le montant de la participation pour non-réalisation d'aires de stationnement est fixé à 17 237,48 euros par place de stationnement manquante.

Article 2 : Ce montant suivra l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE et sera modifiable au 1^{er} novembre de chaque année.

Article 3 : La recette en découlant sera perçue sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire : nature 1345 (participation pour non réalisation d'aires de stationnement) ; fonction 8240 (aménagement tissu urbain) ; activité 1 850 (fonctionnement de la structure).

Article 4 : Autorise Madame la Maire ou un adjoint habilité à cet effet, à signer les actes et toutes les autorisations administratives en découlant.

DEL20120329_47 : Cession par la Ville de Montreuil au profit de Madame Véronique PEYROT de la parcelle sise 80 bis rue Carnot, cadastrée section BQ n°269 et approbation de la promesse de vente

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Approuve la cession au profit de Madame Véronique PEYROT, de la parcelle sise 80 bis rue Carnot, cadastrée section BQ n°269, au prix de 50 000€ augmentés des frais de notaire.

Article 2 : Approuve la promesse de vente.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou un Adjoint à la Maire délégué à cet effet, à signer l'acte à intervenir ainsi que la promesse de vente dès que la présente délibération sera exécutoire.

Article 4 : La recette sera perçue sur le budget de l'exercice en cours, à l'imputation budgétaire :
nature : 024 ; fonction : 8201 ; opération : 040 .

DEL20120329_48 : Acceptation du dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) de l'appel d'offres relatif à la fourniture de carburants et fluides en station-service par cartes d'achat pour l'ensemble du parc automobile de la ville de Montreuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A la majorité par

42 voix pour

8 abstention(s) : M. Bruno SAUNIER, M. Daniel CHAIZE, Mme Nathalie SAYAC, Mme Mouna VIPREY, M. Manuel MARTINEZ, M. Alexandre TUAILLON, Mme Christine PASCUAL, M. Stéphane GAILLARD

DÉCIDE

Article 1 : Approuve les modalités de passation du marché relatif à la fourniture de carburants et fluides en station-service par cartes d'achat pour l'ensemble du parc automobile de la ville de Montreuil.

Objet du marché : Fourniture de carburants et fluides en station-service par cartes d'achat pour l'ensemble du parc automobile de la ville de Montreuil.

Choix de la procédure : Appel d'offres ouvert

Nature du marché : Fractionné à bons de commande.

Date de début du marché : Date de notification

Durée du marché : Un an reconductible expressément trois fois par période annuelle, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Allotissement : Sans objet.

Montant : Marché à bons de commande conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Article 2 : Accepte le dossier de consultation des entreprises joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à publier un avis d'appel public à la concurrence ayant pour objet le marché susmentionné en objet sur les supports légaux.

Article 4 : Autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer le(s) marché(s) public(s) avec le(s) entreprise(s) qui seront désignée(s) par la commission d'appel d'offres.

DEL20120329_49 : Déclassement de matériel d'imagerie médicale des centres municipaux de santé (CMS) de Montreuil, recherche d'acquéreurs et vente dudit matériel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires au déclassement de l'appareil de panoramique dentaire du centre municipal de santé Bobillot.

Article 2 : Autorise Madame la Maire à procéder à la recherche d'acquéreurs en vue de la vente du panoramique dentaire.

Article 3 : Autorise Madame la Maire à signer les documents nécessaires pour procéder le cas échéant à sa vente.

Article 4 : La recette découlant de la vente sera inscrite au budget général de la Ville par décision modificative budgétaire. Les frais de démontage et de transport sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5 : Autorise Madame la Maire à signer les actes administratifs à intervenir découlant de la présente délibération dès que celle-ci sera certifiée exécutoire.

DEL20120329_50 : Acceptation du résultat d'appel d'offres et autorisation donnée à madame la Maire de signer le marché de relatif aux travaux de maintenance des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments communaux au cours des années 2012 à 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

50 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Accepte le résultat d'appel d'offres du marché relatif aux travaux de maintenance des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments communaux au cours des années 2012 à 2015

Article 2 : Autorise Madame la Maire à signer le marché à intervenir avec la société ASTEM dès que la présente délibération sera certifiée exécutoire.

Article 3 : Le montant annuel du marché est :
Pour la part forfaitaire : 13 901,07 € H.T.
Pour la part à bons de commande le montant maximum est de 195 000 € H.T.

Article 4 : La dépense sera prélevée sur les budgets des exercices concernés en section de fonctionnement.

DEL20120329_51 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec Rénato FILIPPINI, architecte, pour le travaux de restructuration de la crèche ' Myriam MAKEBA ' (ex Eglantine)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

51 voix pour

DÉCIDE

Article 1 : Autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°2 relatif au marché de maîtrise d'œuvre passé avec Rénato FILIPPINI pour les travaux de restructuration de la crèche « Myriam MAKEBA».

Article 2 : Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 8 521,79 € HT soit 10 192,06 € TTC.

Article 3 : Le montant du marché passe ainsi de 189 895,06 € HT. à 229 900 € H.T (avenants 1 & 2 compris)

Article 4 : La dépense supplémentaire de 8 521,79 € HT soit 10 192,06 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, en section d'investissement.

**DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE DANS LE CADRE DE
SES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessous dont la Maire lui rend compte et qui ont été prises dans le cadre de ses délégations d'attribution depuis la dernière séance.

Liste des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période allant du 22 décembre 2011 au 5 mars 2012 .

DEC2011_228 Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière 22/12/11
d'entreprises ATRIUM et l'entreprise JCMC associés.

DEC2011_229 Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière 22/12/11
d'entreprises ATRIUM et l'entreprise Comme Une Evidence.

DEC2011_230	Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement lié à la vente des produits dérivés du service Evènements ainsi que l'inscription des repas, concerts ou spectacles produits par le service Evènements.	29/12/11
DEC2012_002	Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise NO RACK.	26/01/12
DEC2012_003	Droit de préemption urbain renforcé concernant l'immeuble sis 172 rue Etienne Marcel cadastré AV 0093 – maison – propriétaires : Consorts BRISSON au prix de 826 000 €.	27/01/12
DEC2012_004	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain renforcé concernant l'immeuble sis 45/49 rue de Vincennes - cadastré BM 0047 – lot 3: appartement, lot 19: cave – propriétaire : M. MELLENT Sylvain.	30/01/12
DEC2012_005	Ester en justice et assigner Mme TRABELSI épouse CHTARA Hayet devant le tribunal d'instance de Montreuil en première instance.	16/01/12
DEC2012_006	Création d'une régie d'avances pour payer les menues dépenses de fonctionnement de la mission citoyenneté : fournitures de bureau, achat de matériel fongible , formations, convivialité et petit équipement	02/01/12
DEC2012_007	Attribution à la société NATIONAL CITER du marché relatif à la location de véhicule légers de courte durée pour un montant estimé entre 20 000 € et 60 000 € HT soit entre 23 920 € et 71 760 € TTC pour une durée d'un an.	08/02/12
DEC2012_008	Acceptation du marché à procédure adaptée à passer avec la société ALTHING SAS relatif à la mission d'enquête de sécurité publique pour la construction d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs, ainsi que l'aménagement d'un jardin public situés 50, avenues de la Résistance pour un montant de 11 100 € HT.	20/01/12
DEC2012_009	Signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la ville et PHOTOMATON SAS, relative à la pose d'un automate de photographies d'identité pour une durée de douze mois	09/02/12
DEC2012_010	Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise DIAGNOSTIPRO.	13/02/12
DEC2012_011	Signature de l'avenant n°2012.01 de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise AMENITES.	13/02/12
DEC2012_012	Signature de l'avenant n°20100002/2 de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise MATIRO.	13/02/12

DEC2012_013	Réforme et aliénation de biens communaux portant sur deux tondeuses pour destruction.	31/01/12
DEC2012_014	Réforme et aliénation de biens communaux portant sur 6 véhicules à la société AUTO BAMOK pour un montant de 2 110 €.	31/01/12
DEC2012_015	Signature du contrat de prestation de service avec l'association EthaDam pour une prestation d'atelier chorégraphique en danse urbaine pour un montant de 800€HT.	03/01/12
DEC2012_016	Réalisation d'un prêt "financement collectivité locale" avec la Caisse des Dépôts & Consignations pour un montant de 7 000 000 € .	16/02/12
DEC2012_017	Droit de préemption urbain renforcé concernant l'immeuble sis 46 boulevard Henri Barbusse et 46 rue des des Caillots cadastré AG 0077 – pavillon – propriétaires : Mme JORRE et Mme BRIZARD au prix de 300 000 €.	13/02/12
DEC2012_018	Délégation du droit de préemption urbain renforcé à l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France concernant l'immeuble sis 204 bis Boulevard de la Boissière cadastré D111.	20/02/12
DEC2012_019	Modification de l'objet de la régie d'avances du cinéma	27/01/12
DEC2012_020	Modification de l'objet et du montant de la régie d'avances de la direction de l'Action Culturelles	27/01/12
DEC2012_021	Clôture de la régie d'avances du conservatoire	27/01/12
DEC2012_022	Clôture de la régie d'avances de la bibliothèque	27/01/12
DEC2012_023	Modification de l'article n°2 de la régie d'avances pour les menues dépenses de la Maire, des élus, des membres du Cabinet de la Maire et pour la formation des élus	08/02/12
DEC2012_024	Attribution à la société ZAGASS associé à la société Chrysalide du marché relatif à l'études sur la signalétique du quartier de la Mairie pour un montant de 70 000 € HT soit 83 720 € TTC.	29/02/12
DEC2012_025	Modification de l'article 9 de la décision instituant une régie de recettes pour l'encaissement des différentes prestations proposées à la ventes par le café "La Pêche" (DEC2011_221 du 5 décembre 2011)	24/02/12

- DEC2012_026 Création d'une régie temporaire d'avances pour payer les menues dépenses du service municipal de la jeunesse lors du séjour organisé à Saint-Bris du 16/04/12 au 27/04/12. 24/02/12
- DEC2012_027 Modification de l'article 6 et 7 de la décision instituant une régie d'avances pour le remboursement lié à l'organisation des concerts et des activités au café « La pêche » (DEC2011_219 du 19 décembre 2011) 24/02/12
- DEC2012_028 Signature du renouvellement de la convention d'accompagnement et de domiciliation entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise DACP de l'autre Côté du Périph'. 05/03/12
- DEC2012_029 Signature du renouvellement de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise IZI Collecte. 05/03/12
- DEC2012_030 Signature de la convention de mise à disposition et d'accompagnement entre la pépinière d'entreprises ATRIUM et l'entreprise MATIRO. 05/03/12
- DEC2012_031 Contrat de prêt "financement collectivité locale" avec la Caisse des Dépôts & Consignations relatif à la DEC2012_16. 01/03/12
- DEC2012_032 Attribution d'une subvention d'un montant de 811,04 € à Monsieur VILLAUME dans le cadre du dispositif d'aide à la performance énergétique des logements. 27/02/12
- DEC2012_033 Attribution à la société THOMINE Traiteur du marché relatif aux prestations de traiteurs destinés aux diverses manifestations de la ville comme suit : lot N°1 pour un montant allant de 18 000 € HT à 90 000 € HT, lot N°2 pour un montant allant de 15 000 € HT à 75 000 € HT , lot N°3 pour un montant allant de 2 500 € HT à 25 000 € HT. 05/03/12
- DEC2012_034 Attribution à la société Cabinet Michel KOPFER du marché relatif à la mission d'analyse financière des comptes de la ville année 2012 pour un montant de 10000€HT, soit 11960€TTC et mission d'accompagnement dans le cadre des problématiques fiscales et financière entre la Ville et la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour un montant de 1 200€/jour TTC avec un maximum de 20 jours. 13/02/12

- 4 AVR. 2012

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la séance levée à 1h20.

Fait à Montreuil, le
Pour la Maire, par délégation
La Directrice de la direction de l'Administration générale ,



Marianne FONTAN